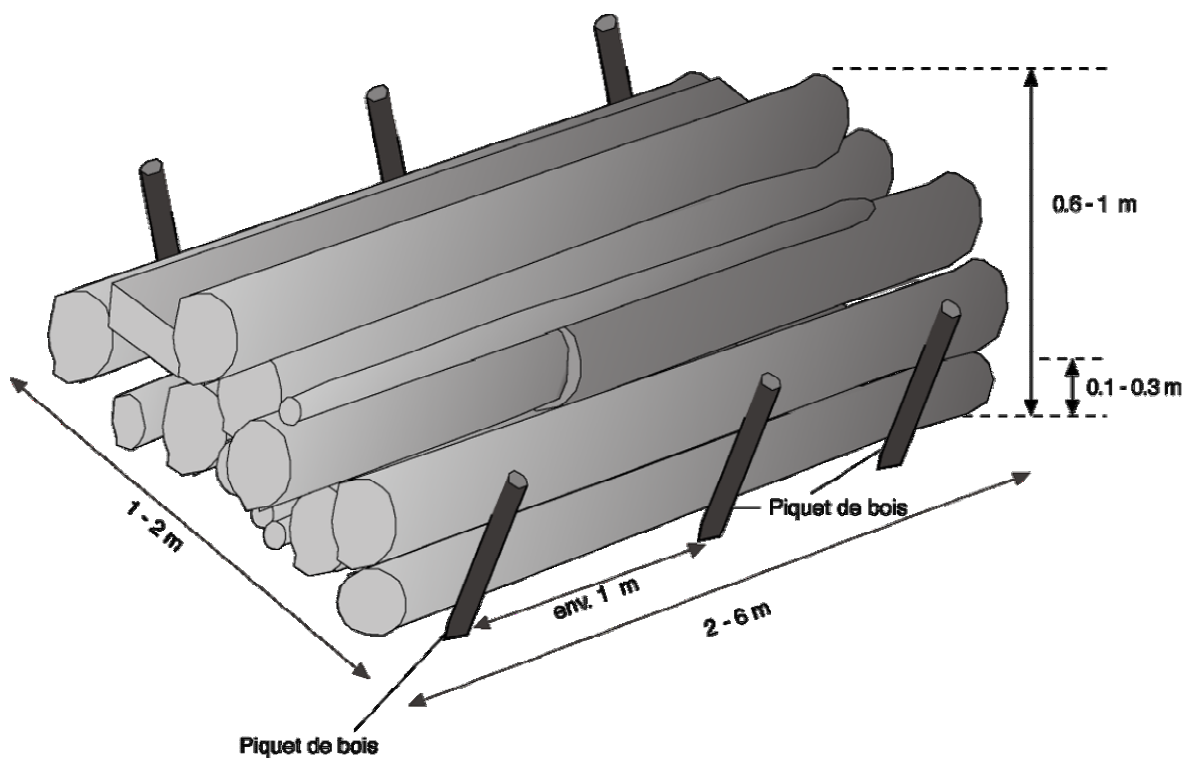


## PILE DE BOIS ROND OU EQUARRI

Notice pour la planification et la réalisation dans le domaine ferroviaire

---



Ce document à été établi par le bureau AquaPlus, en collaboration et sur mandat des CFF.

AquaPlus, Bundesstrasse 6, CH-6300 Zug

CFF Infrastructure, Schanzenstrasse 5, 3000 Berne 65

Domaine	<i>Espaces verts et faune</i>
Numéro du Document	<i>FW-UA GR-007</i>
Type de document	<i>Aide-mémoire</i>
Titre court	<i>Notice pour la réalisation d'une pile de bois</i>
Version	<i>1.0</i>
Date	<i>30.01.2006</i>
Editeur	<i>I-FW-UA</i>
Langue	<i>D / F</i>
Distribution	<i>I-PBM, I-VS, IM</i>
Nom du document	<i>UA-GR-007 Rund- und kantholzstappel_1.0-f.doc</i>

## Pile de bois rond ou équarri

### Description sommaire

Les piles de bois rond ou équarri (en allemand : « Rund- und Kantholzstapel ») constituent un tas composé notamment de troncs d'arbre débités et de grosses branches.

### Valeur écologique

Comme le bois absorbe rapidement la chaleur et dispose d'une bonne capacité d'accumulation thermique, les piles de bois représentent des emplacements ensoleillés, particulièrement appréciés des reptiles et autres animaux à sang froid. Elles offrent, par ailleurs, des cavités et des fissures où lézards et serpents peuvent se réfugier et hiverner. Ce type de microstructure sert principalement d'habitats aux lézards des murailles et aux lézards des souches (†), mais également aux orvets, aux insectes et aux araignées.

Liste rouge: † = espèce menacée †† = espèce fortement menacée

### Schéma type

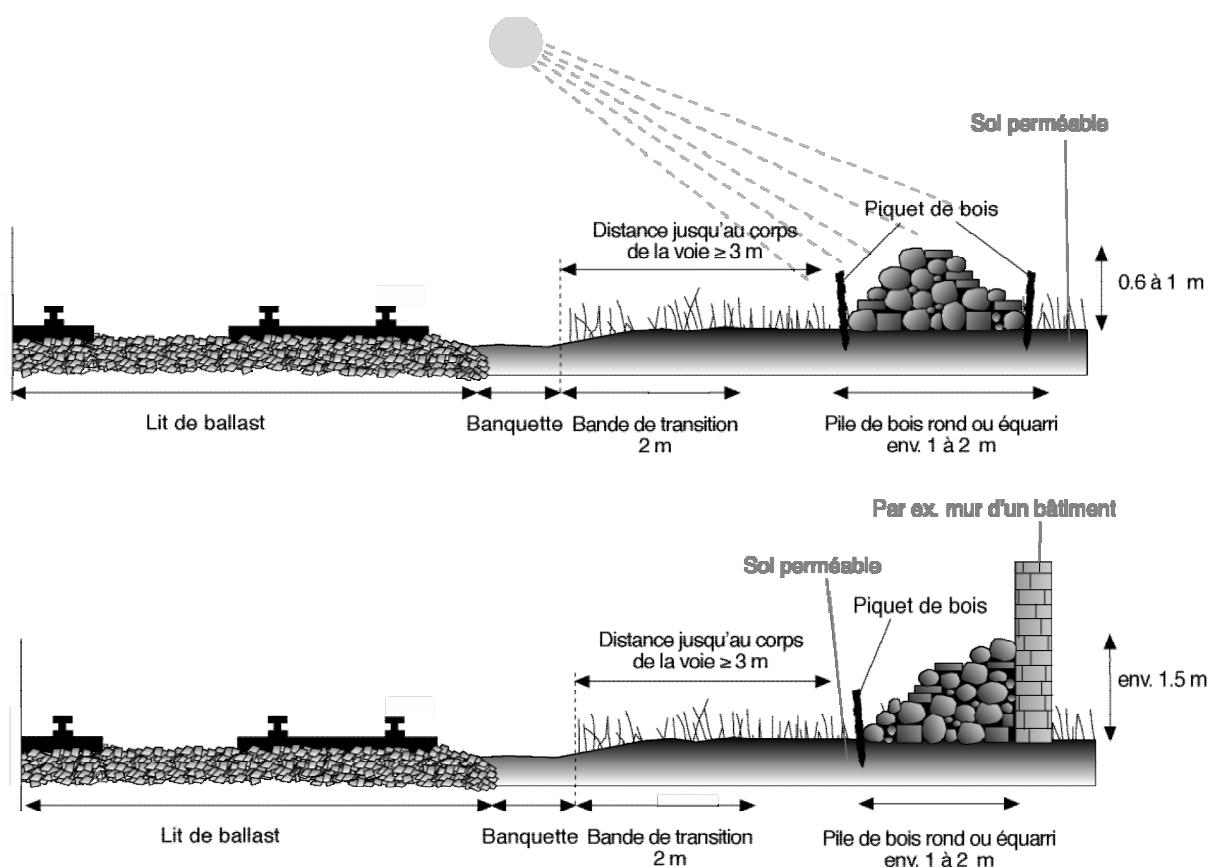


Figure 1: coupe transversale d'une pile de bois. En haut : sur terrain plat ; en bas contre un mur.

## Localisation et disposition

Les piles de bois rond ou équarri devraient être aménagées sur un terrain bien ensoleillé et plat, au sous-sol perméable. Le long-pan doit être orienté au sud ou sud-est et bénéficier d'une exposition directe au rayonnement solaire tout au long de la journée.

La sécurité ferroviaire, l'impact sur l'environnement et les coûts d'entretien sont autant d'aspects à prendre en considération lors de la planification de la localisation et de la disposition des microstructures dans le périmètre du projet. A cet égard, il convient de tenir compte des critères suivants:

1. *Situation générale*: emplacement ensoleillé, terrain plat exposé au sud ou sud-est, sol bien drainé ou perméable.
2. *Localisation*: respect de la distance de sécurité jusqu'au corps de la voie. Localisation à proximité de pylônes (cf. paragraphe «Remarques relatives à la technique de construction»).
3. *Disposition*: groupes de plusieurs microstructures disposées à une distance maximale de 20 m les unes des autres («Hotspots»). Distance maximale de 100 m entre chaque groupe de microstructures.

Si la situation et l'exposition sont favorables, les groupes de microstructures doivent de préférence être placés en début ou en fin de tronçon, et être répartis en fonction de l'étendue disponible (espacements **irréguliers**, d'une distance maximale de 100 m). L'amélioration des biotopes dans le cadre de la mise en réseau se répercutera de façon optimale sur l'environnement périphérique (généralement plus pauvre en microstructures).

Dans la mesure du possible, l'intégration à l'environnement (pallier les obstacles infranchissables, création de passages) doit être garantie.

## Réalisation

### Dimensions

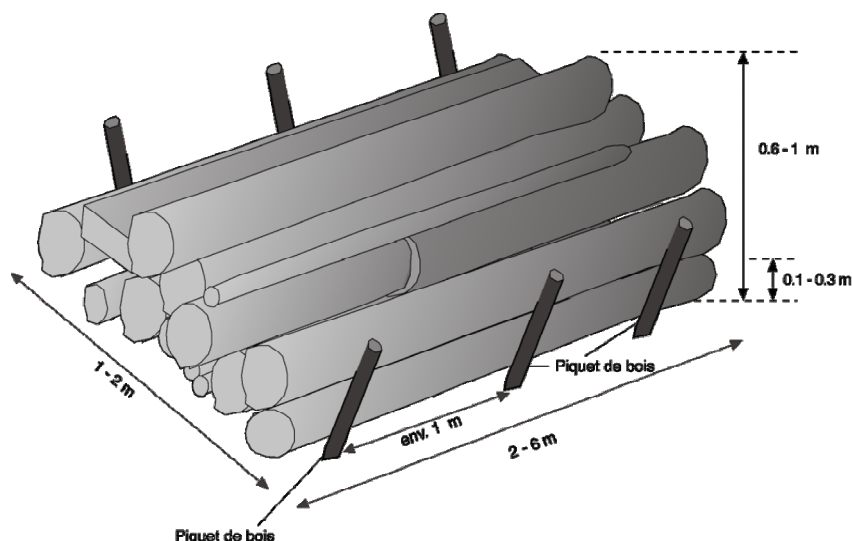


Figure 2: dimensions d'une pile de bois rond ou équarri de diamètre et de longueur variés.

## **Matériel**

La réalisation d'une pile de bois requiert 2 à 6 m de bois rond ou équarri, d'un diamètre compris entre 10 et 30 cm. Les bûches de bois plus volumineuses permettent de construire une pile de bois plus importante. Il convient d'éviter notamment les vieilles planches et les palettes de bois. Ces matériaux contiennent souvent des substances toxiques dues à l'imprégnation, au collage et à la peinture. De plus, l'accumulation de tels matériaux s'apparente à une décharge désorganisée. De solides piquets (longueur: 1 m environ, diamètre: 8 à 10 cm) sont utilisés pour maintenir la pile.

## **Remarques relatives à la technique de construction**

- *Respect de la distance de sécurité jusqu'au corps de la voie.* Toutes les microstructures doivent être situées à une distance minimale de 3 m du corps de la voie. En d'autres termes, une bande libre de 3 m de large à partir de la banquette (cf. figure 1) ou à partir du lit de ballast en cas d'absence de cette dernière, doit être aménagée (uniquement végétation herbacée, pas de bosquets ni de structures). Les données en mètre correspondent au degré d'inclinaison.
- *Aménagement des microstructures à proximité des pylônes (si possible).* Dans le cadre des travaux d'entretien réalisés au moyen d'une faucheuse pour talus et abords des voies, les pylônes (et autres dispositifs) représentent des obstacles susceptibles d'interrompre le bon déroulement des opérations et de requérir un nettoyage manuel (utilisation de débroussailleuse par l'équipe d'accompagnement). En conséquence, il convient de réaliser les microstructures dans des endroits qui nécessitent de toute façon un entretien manuel. La règle des 3m. évoquée ci-dessus reste valable.
- *Ecoulement de l'eau.* Il est déconseillé de réaliser une pile de bois sur un sol étanche.
- *Aménagement de la pile de bois.* La figure 1 illustre deux types de piles de bois. Il convient d'empiler le bois en créant le maximum d'espaces intermédiaires. Deux piquets, situés le long de chaque long-pan, assurent la stabilité de l'ensemble. Ils doivent être enfoncés dans le sol à environ 1 m les uns des autres sur toute la longueur de la pile.
- *Sécurité.* La stabilité des piles de bois doit impérativement être garantie. Ces piles doivent être édifiées de manière à éviter toute chute de bois sur la voie ferrée. Si la stabilité de la pile de bois rond ou équarri pose problème, il est nécessaire de faire appel à un expert.

## **Mesures d'entretien**

Il convient de laisser en l'état les piles de bois rond ou équarri le plus longtemps possible. Il faut veiller à ce que la face de l'ouvrage exposée au sud ne soit pas ombragée. La végétation spontanée doit être retirée au bout de quelques années (particulièrement les broussailles). Les ronciers, qui poussent rapidement, doivent être arrachés tous les ans.

## **Bibliographie**

- Duelli, P. et al. (1994): Rote Listen der gefährdeten Tierarten in der Schweiz. BUWAL, Bern. 97 S.
- Hofer, U. et al. (2001): Die Reptilien der Schweiz. Verbreitung / Lebensräume / Schutz. Birkhäuser-Verlag, Basel. 202 S.
- Jenny, M. et al. (2002): Vernetzungsprojekte – leicht gemacht. Ein Leitfaden für die Umsetzung der Öko-Qualitätsverordnung (ÖQV). Schweizerische Vogelwarte, Sempach. 109 S.
- topos (1995): Merkblätter zur Umsetzung des Lebensraummodells Zürich HB – Bahnhof Altstetten (nicht veröffentlicht, im Auftrag der SBB).